

Châtellerault, le 29 octobre 2025

Objet : Appel à projets 2026 Politique de la Ville

Mesdames, Messieurs,

Après une première phase de mise en œuvre adaptée aux enjeux territoriaux du contrat de ville «**Quartiers 2030**» de la communauté d'agglomération de Châtellerault, ce projet stratégique et opérationnel collectif, coconstruit par l'État et les collectivités territoriales, et signé par de nombreux partenaires, représente l'outil central de coordination des interventions institutionnelles.

Dès sa première année d'application, il a permis de déployer des actions ciblées en direction des quartiers prioritaires, en particulier à travers le soutien financier apporté aux associations mobilisées.

L'appel à projets 2026 s'inscrit dans cette dynamique. Il a pour ambition de fédérer les efforts et d'optimiser les ressources de l'ensemble des acteurs afin de réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales dans les Quartiers Prioritaires de la Ville de Châtellerault.

Grâce aux réflexions menées dans les cellules de proximité de chaque quartier, ce nouvel appel traduit une ambition claire : transformer les engagements en réalisations concrètes, au plus près des besoins des habitants.

Les modalités de dépôt des demandes de subvention sont inchangées. Les dossiers devront être adressés auprès de chaque financeur selon les modalités indiquées dans le document de procédure qui vous est adressé en parallèle, **entre le 21 novembre 2025 et avant le 9 janvier 2026**, délai de rigueur.

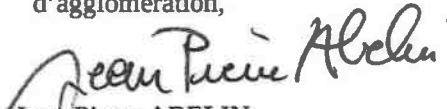
Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire auprès de la chargée de mission Politique de la Ville de Châtellerault au 05 49 23 64 16 ou auprès de la délégation à la politique de la ville à la Préfecture de la Vienne au 05 49 55 69 60.

Nous vous remercions pour vos contributions et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

La Sous-Préfète
de Châtellerault,


Judicaële RUBY

Le Président de la communauté
d'agglomération,


Jean-Pierre ABELIN